



Édito

Non à l'attentisme !

Ce début d'année est marqué par de nombreuses mobilisations syndicales dues à la mise en fonction de la loi travail dans les entreprises privées. Les luttes sont particulièrement dures pour s'opposer à son application et c'est bien l'action collective et la capacité à syndiquer et à convaincre qui sont les clés de ces batailles.

D'autres mobilisations ont lieu aussi dans les Services Publics, grève reconductible à Pôle emploi, mobilisations du 7 mars, notamment à St-Brieuc, sur différents fronts (Hôpital Yves Le Foll, ARS, Sécu...), mais aussi à caractère plus large comme la conférence-débat intersyndicale à Mazier sur la loi travail, la mobilisation intersyndicale du 8 mars devant les Champs à Saint Brieuc pour les droits des femmes, la mobilisation intersyndicale du 18 mars au jardin Allende à Saint Brieuc pour faire écho aux marches pour la justice et la dignité du 19 mars, sans compter toutes les initiatives plus locales... et ce n'est pas fini, la journée d'action des retraités prévue le 30 mars en est un exemple !

Pour autant, force est de constater que le nombre n'y est pas et cela nous interroge sur notre capacité à mobiliser, grâce à nos moyens habituels (courriels, communiqués...), et à convaincre.

Il est évident que la période est difficile notamment parce qu'une année d'élections présidentielles et législatives incite à l'attentisme. **Cette attente d'une solution politique rapide à des problèmes économiques et sociaux complexes est forcément toujours déçue** à fortiori quand les solutions proposées sont celles qui ont déjà failli. C'est pourquoi, nous devons redynamiser le militantisme et la population

par un discours offensif de conquêtes sociales, nous devons dynamiser les thèses des tenants du repli sur soi, tant national qu'individuel, et dénoncer les attaques partisans contre la justice et les fonctionnaires qui ne font qu'appliquer et faire respecter les lois de la République.

En effet, quand Mme Le Pen ou M. Fillon s'en prennent aux magistrats ou aux hauts fonctionnaires dans un délire paranoïaque assumé, leur cible est bien la Fonction publique et le statut qui protège, manifestement bien trop à leur goût, les agents et leur indépendance. Les menaces sont lourdes de sens quand on met en cause la légalité d'une procédure administrative judiciaire classique et la responsabilité des fonctionnaires dans un soi-disant acharnement judiciaire.

Ceci veut dire que l'on annonce un changement de règles et de statuts qui soumettraient les fonctionnaires à l'arbitraire et permettraient de les sanctionner s'ils continuaient à bien faire leur travail.

Manifestement, il est dans l'air du temps de vouloir un fonctionnaire soumis, corvéable et jetable !

C'est pourquoi, quitte à se répéter, sans lassitude, il faut marteler que nous défendrons la Fonction publique et son statut, que nous continuerons à nous mobiliser pour défendre les droits de toutes et de tous avec, en ligne de mire, un idéal de justice et de progrès social qui fait cruellement défaut à droite de l'échiquier politique.

Lassé-es d'attendre ? Assez d'attendre ?

Alors toutes et tous mobilisé-es pour renouer avec la justice et le progrès social !

Saint-Brieuc, le mardi 28 mars 2017
Olivier Debretagne

Sommaire

- page 1 : éditto
- page 2 : stage autisme et inclusion FSU Trégor/CGT
- page 3 : lettre ouverte de la SFR 22 à la MGEN
- page 4 : rentrée scolaire 1er degré
- page 5 : compte-rendu stage national « Femmes »
- page 6 : journée nationale d'action des retraités-es

Stage autisme et inclusion à Lannion

Un temps fort de la vie d'une section locale FSU

Pour la première fois, un stage coorganisé par la FSU Trégor et l'UL CGT s'est tenu au lycée Félix Le Dantec à Lannion le 30 novembre 2016.

Il portait sur l'autisme et l'inclusion et était animé par Christin Philip, maître de conférences honoraires en Sciences de l'Education (INS HEA). Il a rassemblé une cinquantaine de collègues (enseignants du primaire, du second degré, personnels de vie scolaire, AESH, Coopsy, infirmiers et personnel administratif). Quelques parents d'élèves ont aussi assisté au stage.

Ce stage est né de la volonté de nos deux organisations syndicales de mener un travail intersyndical commun au plus près du terrain sur un dossier concret qui concerne de plus en plus de collègues avec l'application de la loi de 2005 qui instaure le droit à la scolarisation des élèves en situation de handicap et la loi sur la refondation de l'école de 2013.

L'inclusion des élèves autistes peut revêtir des formes diverses, elle peut s'opérer dans une classe ordinaire. Dans ce cadre, les personnels sont alors souvent désarmés face à des enfants qui présentent des difficultés de communication importantes alors qu'ils ont aussi à gérer l'ensemble de la classe. Les

collègues sont donc à la recherche de réponses pratiques.

Mme Philip, après avoir défini les particularités du fonctionnement autistique, a présenté les outils et les méthodes pour rendre les apprentissages scolaires accessibles à ces élèves à besoins spécifiques.

L'exposé a suscité un vif intérêt et les réactions des participants ont été nombreuses : témoignages de collègues encadrant des élèves autistes mais aussi de parents, interventions pour souligner un manque cruel de formation, de moyens, de temps de concertation avec l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle concernée... et donc la responsabilité de l'institution a été pointée du doigt.

Les conditions nécessaires pour une bonne mise en œuvre de la loi de 2005 sont encore trop rarement réunies !

A la fin, les stagiaires ont été plutôt satisfaits de l'exposé et les remontées de ce type de stage délocalisé - si rare - sont très positives... avec cependant un bémol : les participants auraient souhaité un stage un peu plus long !

Une expérience qui est donc à renouveler dans d'autres territoires du département...

Christian Kervoelen



Tribune de la conférence-débat FSU-CGT-Solidaires «c'est quoi ce travail ?» du mardi 8mars 2017 au Campus Mazier de Saint-Brieuc

Ce stage annuel s'est tenu à Paris les 9 et 10 janvier, lors de deux intenses journées d'informations et de discussions.

Premier thème abordé : Femmes et extrêmes droites

Le front national réussit à attirer de plus en plus d'électrices alors qu'elles faisaient jusque là barrage à l'extrême droite (cf dernières élections en Autriche où les femmes ont voté à 62% pour le candidat écologiste).

Avec l'intervenante Luz Mora de VISA (vigilance inter-syndicale anti-fasciste), nous avons décrypté les thèses et les discours du FN sur les femmes et leurs droits.

L'observation et l'analyse de la gestion sociale des mairies d'extrême droite est l'un des moyens de dénoncer leurs tentatives d'instrumentalisation des thématiques féministes.

Deuxième thème abordé à partir de 3 témoignages : coopération et solidarité internationales

Depuis 5 ans, la FSU a créé des liens privilégiés avec le mouvement des femmes de la CSA (confédération des syndicats autonomes du Sénégal).

Nogaye Sall, jeune professeur des écoles syndicaliste, nous a fait un état des lieux des problématiques « Femmes au Sénégal. »

Les conditions de travail et d'accueil dans le public (110 élèves dans sa classe à Dakar) ne sont pas comparables à celles bien plus privilégiées du privé.

Il est difficile de persuader certaines tribus de la nécessité de scolariser leur population, de mettre en place des stages d'alphabétisation même avec compensation financière (avec la collaboration de la FSU) pour permettre aux femmes de s'absenter du marché.

Au niveau juridique des avancées significatives ont été réalisées quant à l'excision désormais interdite; les violences conjugales, le

viol, l'inceste, la pédophilie sont maintenant lourdement condamnés quand ils sont connus!

Cette intervention a été suivie par celle d'une journaliste, Camille Panhard, auteure du livre « no women's land ». Elle a partagé le parcours et la vie de femmes centraméricaines qui migrent vers le Mexique et les États Unis.

Son récit poignant relate le destin de ces femmes kidnappées, violées, torturées, assassinées par des gangs. Elles n'ont à ce jour aucune protection ni internationale, ni de la police ou de l'État mexicain qui sont souvent complices de ces atrocités.

L'objectif de son livre et de ses interventions est de redonner de la voix à toutes ces femmes anonymes.

Le troisième témoignage est celui de Laurence Pecqueux, gynécologue. Après être partie en mission en Jordanie auprès de réfugiées syriennes, elle a œuvré au sein des migrantes de Calais.

Sa mission été bien plus aisée en Jordanie qu'à Calais. Honte à la France!

En Jordanie, le camp était propre, le matériel adapté, une vraie logistique lui permettait d'assurer dans de bonnes conditions sa mission.

A Calais, des conditions étaient déplorables, déshumanisantes, des tentes dans la boue, un lit de camp dans un camion pour pratiquer les accouchements, aucune logistique organisée, du temps et de l'énergie pour recenser les femmes ayant besoin de soins. Après le démantèlement des camps de Calais, dans le nouveau camp de Grande Synthe, les conditions se sont améliorées tant au niveau des locaux que du matériel médical. Cependant, ce nouveau camp est sous exploité. Il abrite actuellement 300 personnes alors qu'il est prévu pour mille personnes. A chaque départ de famille, un cabanon est enlevé, où et quelles sont les volontés poli-

tiques ?

Troisième thème abordé : les fondements théoriques du féminisme

Jules Falquet, sociologue, féministe lesbienne activiste, maîtresse de conférence a vécu longtemps au Salvador et au Mexique.

Après avoir évoqué les héritages féministes à partir du 19ème siècle (Flora Tristan ouvrière, ou encore Colette Guillaumin et Christiane Delfy universitaires militantes), son intervention s'est positionnée sur l'appropriation du corps des femmes. Les hommes et les femmes ne sont pas définis par la biologie mais par la sociologie. Il existe deux groupes dont l'un s'est approprié l'autre.

Il existe deux types d'appropriation : l'appropriation individuelle (par exemple le mariage) et l'appropriation collective (le temps, l'énergie, la charge physique du groupe... qui sont imposés à la femme).

Les cinq causes d'appropriation des femmes sont :

- le marché du travail est la première cause d'appropriation. Les salaires des femmes étant inférieurs à ceux des hommes, ils leur permettent rarement une totale indépendance
- le confinement domestique, la restriction du territoire, les migrations difficiles
- la violence physique
- la violence sexuelle
- le système légal qui favorise les inégalités.

L'intervenante a ensuite démontré que les effets négatifs du capitalisme, du racisme et du patriarcat se renforcent les uns les autres et qu'il faut donc lutter simultanément et collectivement contre les trois en même temps pour faire respecter les droits des femmes.

Appel à participer à la journée de mobilisation des femmes le 8 mars.

Depuis 1910, la date du 8 mars



Suite...

s'ancre dans les luttes ouvrières et les nombreuses manifestations internationales réclamant l'arrêt des violences, le droit de vote, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette journée reste encore malheureusement aujourd'hui d'une brûlante actualité.

Quatrième thème abordé : l'égalité professionnelle

De profondes inégalités entre les femmes et les hommes persistent, que ce soit en terme de carrière ou de rémunérations, avec des temps partiels contraints et moins de propositions d'emploi.

Un cadre législatif favorable (loi de 1972, loi d'Yvette Roudy en 1983 suivie des lois de 2010 et 2014) a permis

la mise en place d'actions et de progrès. Cependant les protocoles négociés et signés sont rarement suivis d'effet; seules les sanctions financières permettent des avancées significatives.

Ce stage riche en informations et en échanges a lieu tous les ans, il est ouvert à tous les syndiqués de la FSU. Des documents liés aux différents thèmes abordés sont lisibles sur le site la FSU.

Par ailleurs, aux niveaux national, académique et départemental, la FSU organise régulièrement des stages sur des thèmes différents. Je vous engage à vous y inscrire, ces stages sont toujours l'occasion de rencontres et de débats enrichissants.

Pascale L'Hévéder

Journée nationale d'action des retraité-es : jeudi 30 mars

Neuf organisations syndicales et associatives, dont la FSU, organisent une journée de mobilisation des retraités pour obtenir des mesures fortes sur le pouvoir d'achat, le logement, la santé, les transports, l'accès à la culture et à des services publics de proximité.



Des manifestations et des rassemblements sont organisés partout en France : neuf organisations syndicales et associatives, dont la FSU, appellent le 30 mars prochain à une nouvelle journée nationale de mobilisation pour rappeler aux candidats à l'élection présidentielle que la situation de la majorité des retraité-es de notre pays est loin de l'image médiatique du « retraité privilégié ».

Elles demandent la mise en œuvre de mesures fortes sur le logement, la santé, les transports, sur l'accès à la culture et à des services publics de proximité.

Le collectif revendique notamment le retour à l'indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix, estimant à environ 20 % la perte de pouvoir d'achat des retraité-es depuis 1987. Une consultation en ligne est par ailleurs organisée afin d'établir une photographie de la situation des retraité-es en 2017.

C'est pour cela que nous appelons à :

- faire du 30 mars une nouvelle journée de mobilisation nationale des retraité-es :
rassemblement à 11h Parvis des Droits de l'Homme à Saint-Brieuc (derrière la Mairie).
- exprimer vos préoccupations, vos revendications au travers de la consultation nationale.

<http://www.retraitesencolere.fr/>

Notre département est doté d'un poste de plus pour la rentrée 2017, mais... pour résumer cette carte scolaire 2017 du premier degré public, nous retiendrons seulement deux chiffres : **26 fermetures de classes contre 17 ouvertures.**

Ce que le rectorat retient, c'est une baisse d'environ 700 élèves d'âge primaire dans l'enseignement public de notre département. Une baisse certes indéniable, mais toujours amplifiée numériquement par le non comptage des moins de trois ans.

La direction académique a indiqué ses priorités pour 2017 :

- remplacement des collègues en arrêt ou en formation (8 postes de remplaçant créés)
- création de postes de maître surnuméraire « plus de maîtres que de classes » en éducation prioritaire (5,5 postes créés)
- création de trois nouvelles filières bilingues (création de 3 postes de breton)

Certes, la mise en œuvre - en fin de mandat - de ces priorités est utile et nécessaire. Dégradation des conditions de travail, réformes des retraites et des rythmes scolaires ont augmenté le taux d'arrêt de maladie. La formation continue a quasiment disparu. Le décrochage et le travail en petits groupes grâce à des enseignant-es surnuméraires sont de réels atouts pour la réussite des élèves.

Cependant, ces priorités se concrétisent au détriment des classes et des écoles d'un département dont la forte dimension rurale n'est pas assez prise en compte... et aussi de deux postes de Réseau d'Aides Spé-

cialisées aux Elèves en Difficulté supprimés en septembre 2017 !

L'un des objectifs ministériels visés par le recteur est la diminution sensible du nombre des petites écoles (moins de 4 classes) pour créer des structures plus grandes, y compris dans les zones urbaines et périurbaines.

Ce sont encore 8 nouvelles fusions d'écoles qui s'ajoutent cette année aux 23 fusions des deux années précédentes... Ce sont des écoles maternelles et leur spécificité pédagogique qui disparaissent.

Tout comme le SNUipp-FSU 22, la grande majorité des élus a rejeté la signature d'une convention rurale départementale proposée par la direction académique et la préfecture à l'association départementale des maires de France. Cette convention aurait permis la restructuration du réseau d'écoles rurales publiques, en « concentrant » les regroupements pédagogiques intercommunaux du département. Pour quels effets ? Suppression des directions d'un RPI pour n'en conserver qu'une seule (créant de fait des écoles multisites), globalisation des effectifs pour récupérer davantage de postes... Pour autant, la signature des parties n'aurait pas engagé la direction académique à un moratoire sur les fermetures de classe.

Après cette carte scolaire, **la mobilisation n'a pas faibli.** Le 4 février, une première manifestation à Rostrenen a été initiée par les maires de Paule et de Plévin pour obtenir le maintien de la quatrième classe du RPI (à Plévin). C'est encore à Rostrenen le 25 mars que le collectif régional des 350 maires bretons pour la

défense de l'école rurale, les associations bretonnes des maires ruraux, les collectifs locaux de parents, la FCPE 22 et les 4 SNUipp-FSU bretons ont appelé à une manifestation régionale, pour le maintien et le développement du Service public d'éducation en milieu rural.

Ce sont 500 manifestants venus des 4 départements - élus, parents, enseignants - qui ont répondu présent pour signifier cette exigence au ministère.

Si le cas de Paule/Plévin est exemplaire, c'est bien toute l'école rurale publique qui est en danger, en Bretagne et ailleurs. En s'attaquant aux petites écoles de proximité, les rectorats entendent réduire les coûts au détriment de la vie des élèves, des familles et des communes.

A l'opposé de cette vision purement comptable, le SNUipp-FSU poursuivra son combat syndical pour assurer la réussite de tous les élèves et l'égalité d'accès aux savoirs sur tout le territoire.

Nous ne sommes pas seuls, mais aux côtés des parents d'élèves et des élus qui veulent donner un avenir aux enfants et à leur commune. Ce n'est qu'un début... qui se poursuivra jusqu'en septembre lors des ajustements de carte scolaire de rentrée.

Stéphane Chiarelli

Le détail et l'analyse des mesures de carte scolaire décidées en février sont consultables sur le site internet du SNUipp-FSU 22 :

<http://22.snuipp.fr/spip.php?article1648>

<http://22.snuipp.fr/spip.php?article1649>



Des Maires mobilisés à Rostrenen le 25 mars 2017 pour la défense de l'École rurale



Lettre ouverte de la SFR 22 à la MGEN

Section fédérale de retraités
des Côtes d'Armor

à Madame Françoise Berthoux
Présidente de la MGEN 22

Chère collègue,

La section fédérale des retraité-es de la FSU des Côtes d'Armor tient à exprimer sa désapprobation face aux choix récents faits par la MGEN. Au prétexte de la concurrence, la décision de sélectionner les risques en déterminant, pour les cotisations, deux tranches d'âges, avant 70 ans et après 70 ans, est une grave entorse au principe de solidarité. Les syndicalistes que nous sommes se sont toujours opposé-es aux pratiques des complémentaires assurantielles qui segmentent leur tarification aux assuré-es en fonction des risques, c'est donc avec tristesse que nous constatons que la MGEN s'engage dans cette voie.

Avec le dernier numéro de « valeurs mutualistes », plusieurs de nos syndiqué-es nous ont fait part de leur stupeur en découvrant « l'offre exclusive d'énergie Izigloo ». Non seulement la MGEN s'éloigne du champ vraiment mutualiste en offrant de tel produit mais, en plus, elle concurrence ouvertement l'entreprise publique EDF.

Certes, nous pouvons critiquer la stratégie de cette entreprise mais ce n'est pas une raison pour s'inscrire dans la privatisation de l'énergie. D'autant que ces choix ne sont pas forcément les meilleurs. Deux exemples pour illustrer notre propos :

- En cas d'endettement, l'opérateur public n'a pas recours à la coupure immédiate, contrairement à ces opérateurs privés.

- De même, après un prix d'appel intéressant, les tarifs de ces derniers sont supérieurs à ceux d'EDF au bout de quelques années.

Le choix fait au début des années 1990 par la mutualité française d'accepter le cadre des directives européennes a conduit à une concurrence féroce qui fragilise considérablement les mutuelles face aux complémentaires assurantielles. La loi ANI* et le mécanisme de référencement engagé par les ministères va encore amplifier la concurrence sur le marché de l'assurance complémentaire. Sans volonté de résistance, la MGEN est tentée de devenir une compagnie d'assurance comme les autres diversifiant ses « produits » et s'engageant dans une logique de concentration. Le rapprochement actuel entre Harmonie mutuelle et la MGEN en est la traduction. Les sociétaires que nous sommes se désespèrent de cette évolution et se sentent devenir progressivement que des clients.

Nous attendions de la MGEN qu'elle soit un pôle de résistance et qu'elle ne lâche rien sur ses valeurs d'origine. La FSU rappelle qu'elle milite pour le « 100 % sécu » pour l'assurance maladie, position qui était, il n'y a pas si longtemps, celle de la MGEN. Nous appelons à un sursaut des mutualistes pour que cette fuite en avant vers la dissolution de la MGEN dans l'assurantiel privé soit stoppée.

Nous vous demandons de bien vouloir communiquer notre interpellation aux membres de votre bureau et de transmettre ce courrier au niveau national.

Salutations mutualistes.

Pour la SFR FSU 22

Marylène Le Maux et Jean Luc Le Guellec

* Loi ANI : accord national interprofessionnel, loi du 14/06/2013

Rassemblement à l'appel du collectif EVS-AVS-AS-AESH 22

le lundi 10 avril à 9 heures, devant le lycée Renan à Saint-Brieuc

(lieu de la formation dispensée aux accompagnants)

Ce rassemblement est soutenu par le SNUipp-FSU 22, la FSU 22 et la CGT EDUC'ACTION 22.



Pour exiger une réelle reconnaissance du métier d'aide humaine
et demander un vrai statut d'AESH.

Pour un accompagnement de qualité des élèves en situation de handicap.

Pour qu'aucun élève notifié ne soit écarté du système scolaire faute d'accompagnant.

Pour que les équipes enseignantes puissent exercer leurs missions dans les meilleures conditions.

Pour que nous puissions vivre dignement de notre métier.

Nous devons nous faire entendre !
Accompagnants, Enseignants, Parents, Professionnels...